



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

INA

Question écrite n° 36387

Texte de la question

M Bernard Schreiner attire l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur l'inquiétude des professionnels concernant la non-conservation des archives, notamment des créations des sociétés de télévision. En effet, la loi adoptée en 1986 a abouti à la disparition de la notion de service public avec obligation contractuelle de versement des archives télévisées à l'INA. Aucune autre formule de dépôt légal n'a été prévue. Il lui demande un relevé précis des dépôts réalisés à l'INA en 1987 par les sociétés de télévision. Il lui demande aussi les mesures qu'il compte prendre pour permettre la conservation de toutes les archives en particulier de création des chaînes nationales.

Données clés

Auteur : [M. Schreiner Bernard](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36387

Rubrique : Audiovisuel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 653